



Traité Troumot

Michna 2 - Chapitre 4

מי שהיו פירותיו בmgrה, ונתן סאה לבן לוי וסאה לעני מפריש עד שמנת סאין ואוכלן, דברי רבי מאיר; וחכמים אומרים, אינו מפריש אלא לפי חשבון.

Si quelqu'un ayant ses fruits au grenier, a donné une Séa à un Lévite et une Séa à un pauvre, il met encore jusqu'à 8 Séas et il peut les manger, d'après Rabbi Méïr. Mais les Sages disent : il ne peut mettre de côté que selon le compte.

La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

